



***TARIFS 2022-23 | 1ER NOVEMBRE 2022 AU 31 OCTOBRE 2023**

AUGMENTATION DE 2% CHAQUE ANNÉE DÈS LE 1ER NOVEMBRE

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT *

TARIF DE RÉPÉTITION (conforme au taux général du salaire minimum en vigueur)

À partir du 1er mai 2022	14,25 \$
--------------------------	----------

HEURES DE RÉPÉTITION minimales garanties

Nombre de représentations garanties	Nombre d'heures de répétition minimales garanties selon la catégorie	
	A	B
5 représentations et -	45h	45h
10 à 14	73h	40h
15 et +	110h	60h

TARIF PAR REPRÉSENTATION (10 représentations et +)

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	55,79 \$
	B	52,44 \$
300-599	A	62,51 \$
	B	57,19 \$
600-899	A	98,01 \$
	B	82,23 \$
900 et +	A	132,54 \$
	B	106,61 \$

TARIF "MAJORÉ" PAR REPRÉSENTATION

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	130,29 \$
	B	91,98 \$
300-599	A	136,70 \$
	B	96,47 \$
600-899	A	170,41 \$
	B	120,28 \$
900 et +	A	203,21 \$
	B	143,43 \$

TARIF DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF HORAIRE
0-299	17,26 \$
300-599	18,14 \$
600-899	22,57 \$
900 et +	26,92 \$

LECTURE PUBLIQUE

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
262,63 \$	20	179,97 \$

LABORATOIRE PUBLIC

L'artiste engagé pour faire un laboratoire public est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
151,78 \$	30	151,78 \$

CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
59,37 \$	45	151,74 \$

SUBSTITUT

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
343,05 \$	151,78 \$

INTERVENTION

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
160,85 \$	5	180,56 \$

SPECTACLE DE COMMANDE

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
69,52 \$	20	201,33 \$

SPECTACLE THÉMATIQUE

A) ANIMATION THÉÂTRALE

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
183,44 \$	2

B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation maximum (inclus)
225,71 \$	5 h	187,86 \$	0

SPECTACLE SUR MESURE

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création (1ère représentation)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	247,49 \$	169,56 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	263,57 \$	180,60 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	279,65 \$	191,63 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	295,74 \$	202,64 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	311,83 \$	213,66 \$

MEURTRE ET MYSTÈRE

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
151,99 \$	2	167,20 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	345,76 \$	691,52 \$
300-599	402,23 \$	804,51 \$
600-899	570,01 \$	1 140,00 \$
900 et +	747,81 \$	1 496,02 \$

Chaque représentation qui excède le droit d'utilisation acheté à la signature du contrat se paie au moins le tarif suivant selon la capacité de la salle :

Capacité de salle	Tarif
0-299	31,07 \$
300-599	32,60 \$
600-899	40,64 \$
900 et +	48,44 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle * conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	21,61 \$

* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

RÉPLIQUE

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	20,98 \$

FRAIS DE SÉJOUR**REPAS**

En vigueur	Hébergement	Déjeuner : de 6 h à 8 h 30	Dîner : de 11 h à 13 h 30	Souper : de 17 h à 19 h 30	Allocation supplémentaire*
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2008	85,00 \$	10,50 \$	16,00 \$	22,00 \$	10,00 \$

*une allocation supplémentaire de dix dollars (10 \$) est versée à l'artiste qui est à l'extérieur pour les trois (3) repas sans qu'il y ait coucher, à l'artiste qui voyage entre 23 heures (23 h) et 3 heures (3 h) pour rentrer à la place d'affaires du producteur, et à l'artiste qui accepte que le producteur paie son hébergement.

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	277,88 \$	549,12 \$

FRAIS DE TRANSPORT

En vigueur	Tarif du kilomètre
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	0,38 \$

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	28,59 \$